

Résiliation de la convention du jardin partagé – le référé au tribunal administratif

La majorité municipale a résilié la convention de gestion du jardin partagé de la Haie Griselle. Nous avons, avec le comité de défense de l'association, contesté cette décision. Avec les autres élus d'opposition, nous avons introduit une requête en référé. Le juge ne nous a pas suivis. Son argument porte sur l'urgence, que nous n'avons pas suffisamment démontrée selon lui. Mais il reconnaît également que l'association subit un préjudice. Il ne statue pas sur le caractère légal ou pas de la délibération.

Nous appelons à nouveau à une solution amiable, avec une proposition

D'autres jardins partagés seront créés à Boissy, et nous nous en réjouissons. Pour gérer ces jardins, il y aura de quoi faire pour deux associations. Nous proposons que les futurs jardins soient confiés à l'association concurrente créée en septembre dernier, et que le jardin de la Haie Griselle continue à l'être par *Les Jardins de Boissy-Saint-Léger*. Ses membres, qui ont depuis 6 ans façonné le jardin, planté des arbustes, semé des fleurs, fait pousser de nombreux légumes, accueilli de nombreux visiteurs, se retrouvent privés du fruit de leur travail. On peut encore régler ça autrement.

En savoir plus : defensejardinboissy.fr